

N° rapport 2020-162



Provenance : **Camping « les rives de la Marne » 2 rue de Verdun 52320 VOUËCOURT**

Date de réception : **12/06/20**

Date de début de l'analyse : **12/06/20**

* Prélèvement effectué le : **12/06/20** à : **10h55** par : **L.Verdot** Méthode: **FD T 90-522**

Numéro Echantillon: **2020-162**

Nature de l'eau analysée : **eau de production**

Point de prélèvement : **fond de ballon N°2**

Recueil du premier jet pour contrôle d'exposition: /

Recueil après purge et désinfection pour contrôle de l'eau du réseau : **oui**

Contexte du prélèvement : **campagne annuelle**

Recueil sur thiosulfate de sodium : oui

Traitement appliqué sur l'eau analysée : non

Volume prélevé : **≥ 500 ml**

Dépôt : **non**

Couleur : **claire**

Commentaire sur le prélèvement: **démontage du clapet de sécurité avant prélèvement**

Température de départ: /

Température équilibrée : **50,5°C**

Temps de stabilisation : /

pH : **7,2**

Chlore libre (mg/l): **0,04**

Chlore total (mg/l) : **0,06**

Résultats de bactériologie des eaux

Méthode	Résultats
* <i>Legionella spp</i>	NF T 90-431 (Aout 2017) < 10 UFC/L
* Dont <i>Legionella pneumophila</i>	NF T 90-431 (Aout 2017) < 10 UFC/L
* Commentaire	NF T 90-431 (Aout 2017) < 10 UFC/L

Legionella non détectées

L'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire indique que les dénombrements en *Legionella pneumophila* doivent être inférieurs à 1 000 unités formant colonie par litre au niveau de tous les points d'usage à risque.

Dans les établissements de santé, les dénombrements en *Legionella pneumophila* doivent être inférieurs au seuil de détection au niveau de tous les points d'usage à risque accessibles à des patients identifiés comme particulièrement vulnérables au risque de légionellose.


Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.
 Ces résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis à l'essai par le client.
 Les résultats ci-dessus ne tiennent pas compte de l'incertitude de mesure.
 La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Date d'émission : **26/06/20**

Visa du biologiste :

Sophie MACHUCA

Didier SIMÉON

RAPPORT D'ESSAI DEFINITIF Concernant la recherche et le dénombrement de Legionella dans les eaux propres.	GCS Pôle logistique Sud Haut- Marnais 	LBM Sud Haute-Marne Environnement
	Référence : GCS-ENV-ENR-0074 Version : 001 Applicable le 20/06/2019 Page 1 sur 1	

N° rapport 2020-163

Provenance : **Camping « les rives de la Marne » 2 rue de Verdun 52320 VOUECOURT**

Date de réception : **12/06/20**

Date de début de l'analyse : **12/06/20**



ACCREDITATION
 N°14417
 PORTÉE
 DISPONIBLE SUR
 WWW.CORFAC.FR

Méthode: **FD T 90-522**

* Prélèvement effectué le : **12/06/20** à : **11h10** par : **L.Verdot**

Numéro Echantillon : **2020-163**

Nature de l'eau analysée : **eau chaude**

Point de prélèvement : **douche femme handicapé au fond à droite**

Recueil du premier jet pour contrôle d'exposition : /

Recueil après purge et désinfection pour contrôle de l'eau du réseau : **oui**

Contexte du prélèvement : **campagne annuelle**

Recueil sur thiosulfate de sodium : oui

Traitement appliqué sur l'eau analysée : non

Volume prélevé : **≥ 500 ml**

Dépôt : **non**

Couleur : **claire**

Commentaire sur le prélèvement : /

Température de départ : **17.3°C**

Température équilibrée : **35.1C**

Temps de stabilisation : **2min18**

pH : **7.4**

Chlore libre (mg/l) : **0.04**

Chlore total (mg/l) : **0.06**

Résultats de bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultats
* Legionella spp	NF T 90-431 (Août 2017)	< 10 UFC/L
* Dont Legionella pneumophila	NF T 90-431 (Août 2017)	< 10 UFC/L
* Commentaire	NF T 90-431 (Août 2017)	Legionella non détectées

L'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire indique que les dénombrements en *Legionella pneumophila* doivent être inférieurs à 1 000 unités formant colonie par litre au niveau de tous les points d'usage à risque.

Dans les établissements de santé, les dénombrements en *Legionella pneumophila* doivent être inférieurs au seuil de détection au niveau de tous les points d'usage à risque accessibles à des patients identifiés comme particulièrement vulnérables au risque de légionellose.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.

Ces résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis à l'essai par le client.

Les résultats ci-dessus ne tiennent pas compte de l'incertitude de mesure.

La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Date d'émission : **26/06/20**

Visa du biologiste :

Sophie MACHUCA

Didier SIMÉON

Laboratoire SHM site Langres/10 Rue de la Chartre/52200 LANGRES/0325878998

N° rapport 2020-164

Provenance : Camping « les rives de la Marne » 2 rue de Verdun 52320 VOUËCOURT

Date de réception : 12/06/20

Date de début de l'analyse : 12/06/20



ACCREDITATION
N°1-6417
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

* Prélèvement effectué le : 12/06/20

à 11h30 par : L. Verdout

Méthode: FD T 90-522

Numéro Echantillon: 2020-164

Nature de l'eau analysée: eau chaude

Point de prélèvement: douche homme au fond à gauche

Douche de droite

Recueil du premier jet pour contrôle d'exposition: /

Recueil après purge et désinfection pour contrôle de l'eau du réseau: oui

Contexte du prélèvement: campagne annuelle

Recueil sur thiosulfate de sodium: oui

Traitement appliqué sur l'eau analysée: non

Volume prélevé: ≥ 500 ml

Dépôt: non

Couleur: claire

Commentaire sur le prélèvement: /

Température de départ: 17.5°C

Température équilibrée: 33.6°C

Temps de stabilisation: 2min20

pH: 7.4

Chlore libre (mg/l): 0.04

Chlore total (mg/l): 0.06

Résultats de bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultats
* Legionella spp	NF T 90-431 (Août 2017)	< 10 UFC/L
* Dont Legionella pneumophila	NF T 90-431 (Août 2017)	> 10 UFC/L
* Commentaire	NF T 90-431 (Août 2017)	Legionella non détectées

L'arrêt du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire indique que les dénombrements en *Legionella pneumophila* doivent être inférieurs à 1 000 unités formant colonie par litre au niveau de tous les points d'usage à risque.

Dans les établissements de santé, les dénombrements en *Legionella pneumophila* doivent être inférieurs au seuil de détection au niveau de tous les points d'usage à risque accessibles à des patients identifiés comme particulièrement vulnérables au risque de légionellose.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.

Ces résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis à l'essai par le client.

Les résultats ci-dessus ne tiennent pas compte de l'incertitude de mesure.

La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Date d'émission: 26/06/20

Visa du biologiste:

Sophie MACHUCA

Didier SIMÉON